



Rapport annuel 2018

sur la qualité et le prix du service de traitement des déchets ménagers

En application du décret n° 2000-404
du 11 mai 2000



SOMMAIRE

Le SYTOM en bref	3
Les compétences du syndicat	4
Ses installations	5
Ses principaux interlocuteurs	6
Ses élus locaux	7
L'essentiel de l'exercice 2018	10
Interview du Président	11
Indicateurs 2018	13
Principaux indicateurs	14
Synthèse des tonnages	15
Le centre de tri modernisé	16
EVOL'UTOM 36	17
Exploitation du centre de tri	19
L'unité de valorisation organique	20
Un procédé vieillissant	21
Exploitation de l'unité de valorisation organique	23
Les autres installations du SYTOM	25
Le quai de transfert et l'enfouissement	26
La plateforme de verre	27
La communication	28
Présentation des actions de communication menées dans l'année	29
Le budget	31
Les dépenses de 2018	32
Les recettes de 2018	33
Annexe	34
Délibérations prises en 2018 (pour mémoire)	35



Le SYTOM en brief



Les compétences du syndicat

Le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Châteauroux est un établissement Public Local qui exerce une mission de service public pour le compte de 101 959 habitants : **le traitement des déchets ménagers et assimilés.**

Créé en 1991, il se compose de 38 communes regroupées en 3 intercommunalités :

- Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole
- Communauté de Communes Val de l'Indre/Brenne
- Communauté de Communes Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse

Alors que les 3 collectivités ont conservé la charge de la collecte des ordures ménagères, le SYTOM doit assurer, par transfert de compétence, les missions suivantes :



- **Le traitement des déchets secs et propres** en vue de leur recyclage.



- **Le traitement de la fraction humide** en vue de son compostage.



- **Collecte sélective de verre** en points d'apport volontaire.



- **Information et sensibilisation** (*renseignement des habitants, prévention des déchets*).



- **Gestion des installations du SYTOM** (*1 centre de tri, 1 usine de compostage, 1 quai de transfert, 1 plate- forme de stockage du verre*).

Dans ses propres installations, le SYTOM trie les déchets recyclables et valorise la fraction organique des ordures ménagères.

Ses installations

L'arrêté préfectoral en date du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté N°2008-12-0145 du 11 décembre 2008 puis complété par l'arrêté N°2015-071-DDCSPP du 18 août 2015 autorise le SYTOM à exploiter ***une usine de tri et compostage des déchets ménagers mais également un quai de transfert et une plateforme de verre*** situés allée des Sablons à LE POINCONNET.

Une fois collectés par les différentes collectivités adhérentes, les déchets « secs et propres » et « humides » qui sont produits sur le territoire du SYTOM convergent directement ou non vers l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères du syndicat (U.T.O.M) dont l'exploitation a été confiée par Appel d'Offres à la Société COVED Environnement. En effet, pour la communauté de communes Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse, une rupture de charge par quai de transfert est nécessaire pour optimiser le transport.

Du fait de l'éloignement de l'installation de traitement, les coûts de transport supplémentaires de cette collectivité supra, sont financés en intégralité par le syndicat.



Ses principaux interlocuteurs

COVED Environnement et COVED Négocce

Filiale du groupe PAPREC, COVED Environnement a succédé à la CISE puis CIDEME et est, désormais, **titulaire des contrats d'exploitation** des usines de tri (juillet 2014), de compostage (mars 1993) et de la collecte des points d'apport volontaire du verre (juillet 2015). Pour ce faire COVED Environnement emploie environ 40 personnes.

M. MANENQ Aurélien est l'interlocuteur privilégié du syndicat. En tant que responsable d'exploitation, il assure la gestion matérielle et humaine de l'UTOM mais aussi de la collecte du verre.

Filiale du groupe PAPREC, COVED Négocce est en charge depuis janvier 2006 de la **revente des matières premières recyclables** issues du centre de tri (hors verre) et à destination des filières de valorisation. A ce titre, les emballages triés et mis en balles sont **rachetés par COVED Négocce** à la collectivité.

CITEO

CITEO, est née en juin 2017 suite au rapprochement d'Eco-Emballages, agréée pour la valorisation des **emballages ménagers** et Ecofolio, agréée pour les **papiers graphiques**. Cette fusion, envisagée depuis 2016 suite à une préconisation de la Cour des comptes, a pour objectif de mutualiser les moyens et l'expérience des deux organismes pour améliorer le recyclage des emballages et des papiers en France.

Pour cela, un fonds est constitué par les producteurs de ces matériaux (filière REP) dans le cadre d'un barème amont puis reversés en partie aux collectivités sous forme de **soutiens financiers aux produits triés**, pour contribuer au coût des opérations de collecte, de tri et de communication dans le cadre d'un barème aval.

En règle générale, ces derniers sont revus tous les 6 ans. Depuis le 1er janvier 2018, c'est le barème F qui définit les objectifs à atteindre pour ces 6 prochaines années.

Détail des prestations de service

Unité de traitement	Type de gestion	Localisation
UTOM du SYTOM (centre de tri, compostage, quai de transfert et plateforme verre)	Marché d'exploitation (attribué à COVED Environnement)	Allée des Sablons 36330 LE POINCONNET
Quai de transfert	Régie (Cnté cnes Eguzon, Argenton, vallée de la Creuse)	« La Martine » 36200 SAINT MARCEL
Centre d'enfouissement	Privé (SEG/SUEZ)	« Chaume Lauzon » 36230 GOURNAY
Filière de reprise du verre	Privé (OI manufacturing)	VILLEURBANNE
Filière de reprise du plastique	Privé (COVED Négoces)	TOULOUSE
Filière de reprise de l'acier	Privé (COVED Négoces)	TOULOUSE
Filière de reprise de l'aluminium	Privé (COVED Négoces)	TOULOUSE
Filière de reprise des cartons	Privé (COVED Négoces)	TOULOUSE
Filière de reprise du papier	Privé (COVED Négoces)	TOULOUSE

Ses élus locaux

Le Comité syndical

Le SYTOM est un syndicat mixte fermé sans fiscalité propre administré par un comité syndical. Celui-ci est conduit par le Président, Eric CHALMAIN et est composé de 29 élus titulaires qui sont désignés au sein des conseils communautaires des intercommunalités membres.

Le comité syndical est ***l'instance décisionnaire du syndicat***. Il règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence du SYTOM, elles-mêmes déterminées dans ses statuts. Entre autre, il règle les questions budgétaires, le fonctionnement courant, le suivi du marché d'exploitation de l'UTOM, les marchés publics...

Le Bureau

Il se compose du Président, de deux Vice-Présidents et de 9 membres désignés au sein du comité syndical. Son rôle est de ***préparer***, avec l'aide des services du SYTOM, ***les dossiers*** qui seront présentés lors des séances plénières.



Eric CHALMAIN
Président
Châteauroux Métropole



Didier BARACHET
1^{er} Vice-Président
Châteauroux
Métropole



Michel GEORJON
2^{ème} Vice-Président
Châteauroux
Métropole



Christophe BAILLIET
Membre du bureau
Châteauroux
Métropole



Patrick BAUCHE
Membre du bureau
Châteauroux
Métropole



Daniel BIARD
Membre du bureau
val de l'Indre / Brenne



Didier DUVERGNE
Membre du bureau
Châteauroux
Métropole



Christian THOREAU
Membre du bureau
Eguzon, Argenton, vallée
de la Creuse



Bernard GONTIER
Membre du bureau
Val de l'Indre / Brenne



Françoise LAURENT
Membre du bureau
Châteauroux
Métropole



Nathalie PAWELZYK
Membre du bureau
Châteauroux
Métropole



Jean-Pierre NANDILLON
Membre du bureau
Eguzon, Argenton, vallée
de la Creuse

Les commissions

Les commissions ont un rôle de **contrôle et de proposition**. Elles sont nécessaires dans le fonctionnement du comité syndical.

Le SYTOM dispose de deux commissions :

- La commission d'appel d'offres est une instance légale et obligatoire (cf code de la commande publique) en charge de l'analyse des offres présentées par des entreprises. Elle se compose du Président, de 5 membres titulaires et 5 suppléants.
- La commission communication est, quant à elle, une instance consultative qui a pour but de réfléchir et de mettre en place le plan de communication du SYTOM. Cette dernière rassemble 12 personnes, élus et techniciens.

Les administratifs et techniciens

Une équipe de 3 personnes (2.15 ETP) assure le **suivi administratif et technique** du syndicat, 1 chargé de mission, 1 responsable administrative et 1 technicienne.





L'essentiel de l'exercice 2018

Interview du Président

L'année 2018 a été une année charnière pour le SYTOM de la Région de Châteauroux. Le Président Eric CHALMAIN nous en parle :

Quels sont les évènements marquants de l'année 2018 ?

Nous avons poursuivi notre communication avec le Cabinet JTS afin de sensibiliser tous les publics concernés de loin ou de près par le tri des déchets. La multiplication des supports de communication (cinéma, presse papier ...) a permis au syndicat d'être reconnu par la population en tant qu'acteur majeur du recyclage. L'augmentation substantielle du nombre de visiteurs de nos installations en est la preuve (+ 300 personnes). De ce fait et afin de garantir une homogénéité territoriale dans les discours et les actions proposés aux usagers il a été décidé de recruter un animateur déchets qui interviendra sur les 3 collectivités adhérentes.

En ce qui concerne la modernisation de l'unité de valorisation organique, les études d'avant-projet se sont poursuivies avec la modélisation 3D du projet permettant de mieux appréhender l'organisation du nouveau process et l'emprise de la future usine.

Enfin, il a été décidé d'apporter un soutien financier aux communes souhaitant valoriser leur espace public et investir dans des colonnes à verre enterrées. Cette aide s'élève à 3 000 € par colonne à verre.



Eric CHALMAIN

En 2018, quels sont les résultats en matière de valorisation et de recyclage ?

La performance globale est en diminution du fait notamment de la baisse du tonnage papier collecté constaté au niveau national (- 10 %) et l'augmentation des impropres provenant majoritairement de l'habitat collectif qui fera l'objet d'une action ciblée en 2019.

Malgré cela, pour cette année la valorisation matière et organique des déchets a représenté 64 % des entrants. Avec cette réussite le SYTOM est très proche des objectifs nationaux fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (55 % en 2020 et 65 % en 2025).

Afin de sécuriser nos recettes et de limiter les déclassements pour cause

d'humidité, un bâtiment de stockage annexe au centre de tri a été construit pour abriter les balles les plus sensibles (papier, carton, petit aluminium...)

Quelles sont les perspectives du syndicat ?

- la valorisation organique

Pour réaliser les travaux nécessaires à la modernisation de l'unité de valorisation organique, l'activité du centre de compostage des déchets humides devra prendre fin le 30 juin 2019 et les bâtiments être démolis fin 2019.

Durant la période d'arrêt de l'unité existante et jusqu'à la mise en service de la prochaine usine, l'ensemble du flux de déchets humides sera transféré sur le quai de transit existant après une adaptation technique de celui-ci qui fera l'objet d'une notification auprès de la Préfecture. La totalité du gisement de déchets humides sera orientée, durant toute la phase transitoire vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de la Société d'Exploitation de Gournay.

Celle-ci exploitée conformément à la législation en vigueur a été retenue suite à un Appel d'Offres en novembre 2018. Elle répond en tout point au souhait du SYTOM de limiter les impacts environnementaux de son activité de transfert, grâce notamment à l'exploitation des casiers de stockage en mode bioréacteur (meilleure captation du biogaz produit).

- Optimisation de l'outil de tri

Afin de contribuer à l'amélioration des performances du recyclage d'ici 2022, de prétendre au soutien sur tous les flux plastiques et au vu de l'investissement récent pour la modernisation de son usine de tri, le SYTOM a fait le choix de répondre à l'appel à projet de CITEO. Dans cette perspective, huit collectivités sans solution de tri pérenne et à proximité se sont rapprochées du syndicat pour profiter de son vide de traitement de 3000 T et de sa capacité technique à absorber ces nouveaux flux. Une décision spécifique interviendra courant 2019 afin d'autoriser administrativement le syndicat à accepter ces nouveaux apporteurs (modification des statuts...).

- Les colonnes à verre

Le programme de renouvellement des colonnes verre va se poursuivre vers une massification des conteneurs en acier plus robustes et plus esthétiques. Un nouvel appel d'offres a ainsi été lancé fin 2018.



Principaux indicateurs

32 241 Tonnes entrantes



101 959 hab



-1%

par rapport à l'année précédente



3 738 T

36.66 kg/hab



13 198 T

129.44 kg/hab



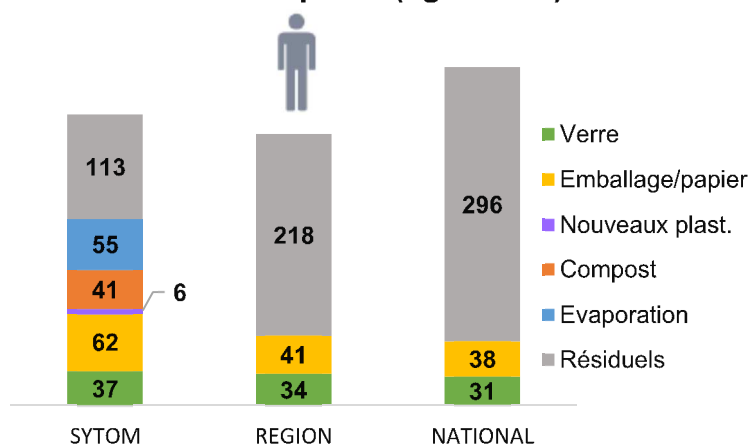
15 305 T

150.11 Kg/hab

Répartition des tonnes



Les résultats comparés (kg/an/hab)



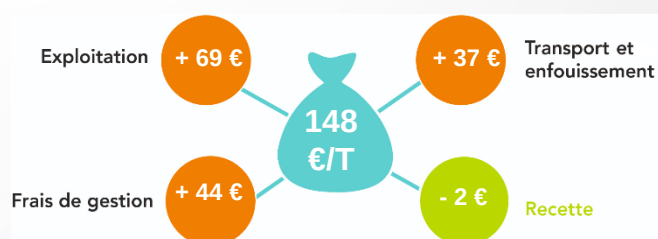
Les écarts constatés entre les tonnages sont dus au stock et à la freinte (perte matière entre les tonnes entrantes et sortantes)

Principaux coûts à la tonne entrante

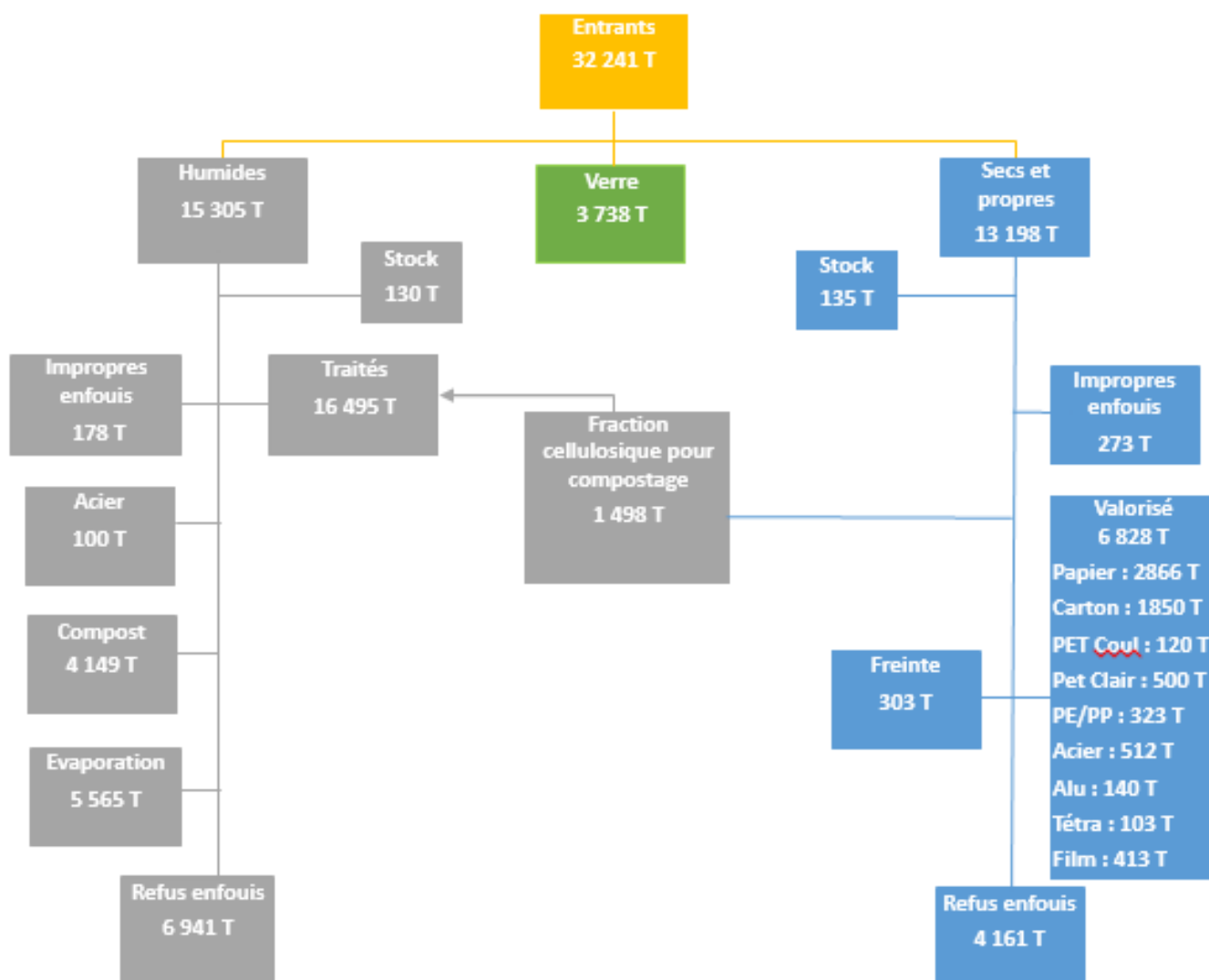
Usine de tri



Usine de compostage



Synthèse des tonnages





**Le centre de tri
modernisé**

EVOL'UTOM 36

Présentation du centre de tri

Propriété du SYTOM, le centre de tri, modernisé en 2015, à une capacité annuelle de 17 000 tonnes de déchets secs et propres, soit environ **6 tonnes/heure**.

Afin de faciliter le contrôle des engagements souscrits par l'Exploitant, EVOL'UTOM 36, **une société dédiée**, a été créée par COVED Environnement pour la prestation d'exploitation.



L'outil industriel fait appel aux technologies les plus performantes et innovantes du moment et permet aux agents de travailler dans des conditions nettement plus confortables qu'auparavant. **La vingtaine d'opérateurs répartis en deux équipes** assure des missions de tri qualitatif en négatif et sont appelés « valoristes ».



Les performances du nouveau process ont permis d'augmenter de façon significative le taux de valorisation grâce notamment à sa **capacité à traiter de nouveaux déchets** (pots et barquettes plastiques, films, petits aluminiums...). Au final, c'est près de **3 000 tonnes de déchets ultimes qui ne sont plus enfouies**.

Le process

Le hall de déchargement couvert permet la réception, le stockage des collectes et intègre la ligne d'alimentation du process (en vrac ou sacs), composée d'une trémie ouvreuse de sacs. Les déchets secs et propres sont déposés au moyen de la chargeuse dans cette trémie qui permet l'ouverture des sacs, la libération des matières contenues et une bonne régularité d'alimentation.



La séparation granulométrique est effectuée par un trommel à tambour circulaire incliné, équipé de 2 mailles successives (Ø 80 mm sur la première moitié et Ø 300 mm sur la seconde moitié) permettant une séparation en 3 fractions :



- Les fines (< 80 mm) rejoignent un séparateur balistique pour la production d'une fraction fermentescible,
- Le flux principal passant 80/300 mm alimente les 5 trieurs optiques de séparation des plastiques et des fibreux,
- Le flux non-passant (> 300 mm) alimente la table de tri des « gros objets » (bâches, cartons...).

Le process dispose de deux séparateurs magnétiques type Overband pour le retrait des éléments ferreux (petits ou gros) et de deux séparateurs à courant de foucault pour les éléments non ferreux (petits ou gros de type aluminium et alliages).

Les flux de matières transitent par des convoyeurs vers les machines optiques qui assurent le tri avant de terminer vers la cabine de tri qui se compose de 5 lignes (gros objets, corps creux, refus/films, EMR et JRM)



Les produits triés sont pré-stockés dans des box de stockage mécanisés (remplissage/vidage automatisé) avant d'être conditionnés en vue de leur stockage.



Les balles ou paquets sont ensuite envoyés vers les filières de recyclage.

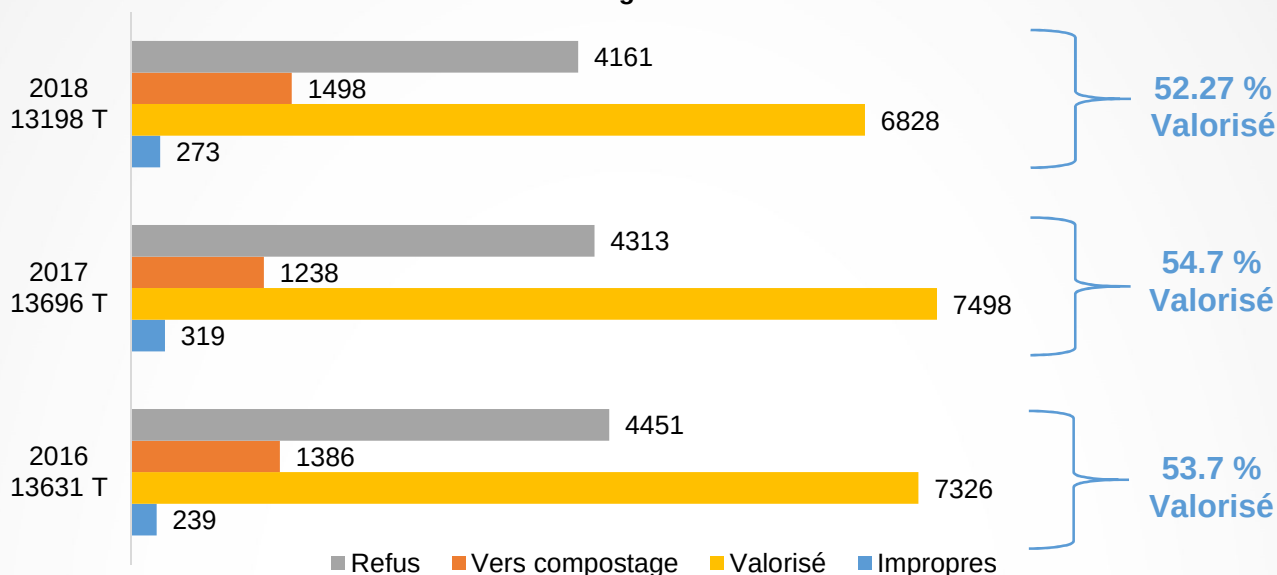
Travaux réalisés sur le centre de tri

L'année 2018 a été une année dans la continuité de 2017. Plusieurs ajustements et modifications ont été effectués pour rendre l'outil performant en termes de captation des matières valorisables et d'amélioration des conditions de travail :

Travaux	objectifs	Montant de l'investissement
Construction d'un bâtiment couvert pour le stockage des balles	Améliorer la qualité des matières expédiées	70 000 €
Réhausse d'une porte d'accès pour les véhicules de déchargement	Sécuriser et faciliter les déchargements de matières	15 000 €
Mise en place d'un système de filtration de l'aération compresseur et d'un extracteur d'air chaud	Eviter les surchauffes machines durant les périodes chaudes	6 800 €
Divers modifications structure et process	Améliorer l'outil de tri	15 000 €

Exploitation du centre de tri

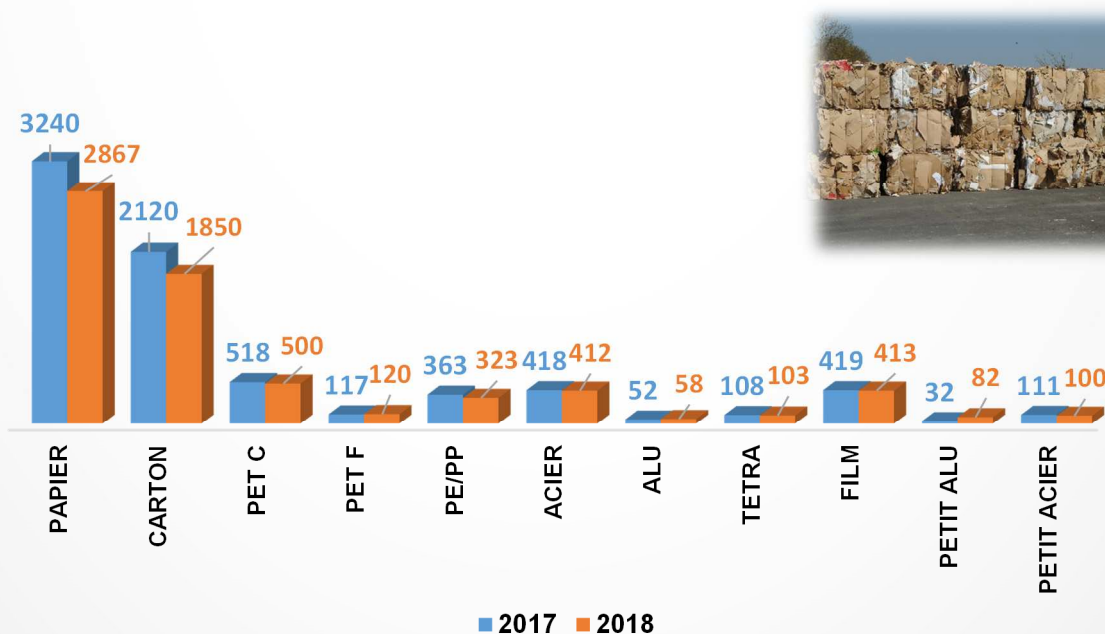
Répartition et comparaison des tonnages



Les écarts constatés entre les tonnages sont dus au stock et à la freinte

En 2018 le taux de valorisation globale a baissé de 2 % par rapport à 2017. La baisse du tonnage de papier entrant au centre de tri explique entre autre cette diminution.

Produits triés



A large, white, circular arrow graphic that forms a continuous loop, with the arrowheads pointing clockwise. It is centered on the page and frames the text.

L'unité de valorisation organique

Un procédé vieillissant

Présentation du centre de compostage

L'Unité de Valorisation Organique (U.V.O) a été mis en service en 2001. Elle permet de valoriser la fraction résiduelle des ordures ménagères grâce à un procédé de **fermentation et de maturation aérobie accéléré**.

Ce centre de **traitement mécano-biologique**, d'une capacité de 22 000 tonnes/an permet de produire **un compost normé NFU 44-051 épandu** sur les terres agricoles de notre région.



Le SYTOM a confié l'exploitation de cet UVO à la société COVED Environnement à l'occasion d'un marché public qui prendra fin le 30 septembre 2019.

Fonctionnement de l'installation



Les déchets sont déversés dans une fosse de réception puis sont repris par un grappin piloté par un opérateur depuis une cabine.

La **séparation granulométrique** est effectuée par un trommel à tambour circulaire incliné, équipé d'une maille ($\varnothing$ 180 mm) permettant une séparation en 2 fractions :

- Le flux principal passant (< 180 mm) est d'abord déferpillé (overband) puis il rejoint des bassins de **fermentation** où les déchets sont brassés par des vis sans fin montés sur des ponts roulants. Pour une meilleure dégradation de la matière, le produit est retourné, arrosé (eau et/ou lixivats) puis aéré 3 à 4 fois par jours pendant 6 à 8 jours.

- Le flux non passant (>180 mm) est considéré comme du refus de tri et est envoyé vers le centre d'enfouissement.

Le produit sortant de la zone de fermentation est ensuite disposé en **andains de maturation** (16 andains).

Afin de bien **hygiéniser** le produit, il est nécessaire de réguler la température (minimum 55°) et de contrôler l'oxygène à l'intérieur des andains. Pour cela, ces derniers sont retournés, déplacés et aérés régulièrement. Cette opération permet, une nouvelle fois, d'accélérer la dégradation de la matière.

En fin de maturation (14 à 20 jours), le produit est chargé dans une trémie puis transporté, par un tapis, vers la zone d'**affinage**. Un second crible rotatif, équipé d'une maille de 8 mm ainsi qu'un double balistique permettent de séparer les inertes et autres refus de tri du compost fini.



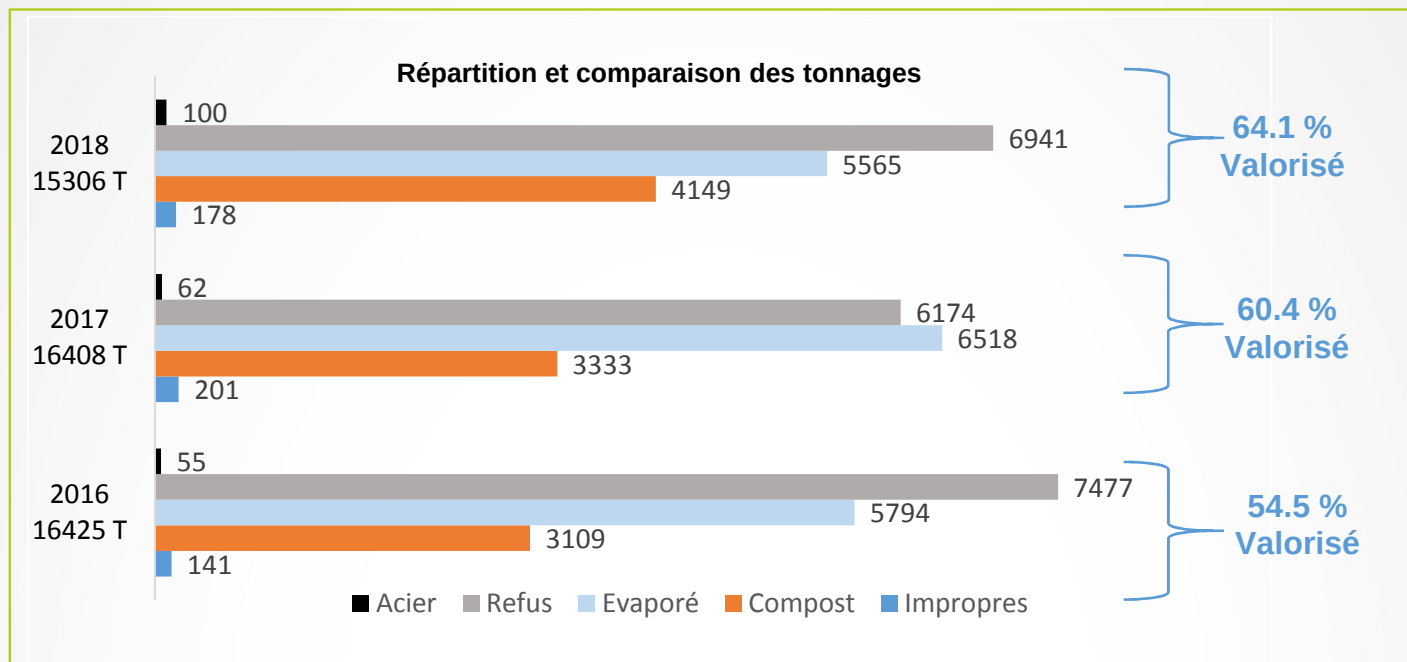
Le compost en attente d'évacuation, est stocké à l'extérieur des bâtiments, sur une plateforme dédiée.

Travaux réalisés sur le centre de compostage

Chaque année, en fonction des inventaires et des états des lieux réalisés, COVED Environnement élabore le plan de GER qui précise pour chaque équipement, les pièces à changer ou à réparer et les modifications générales à apporter aux installations. En 2018, les dépenses liées au GER se sont élevées à plus de 120 000 euros.

En vue de la future restructuration de l'usine, le syndicat a fait le choix de **réduire au strict minimum les dépenses de GER** (Gros Entretien et Renouvellement) pour la prochaine année.

Exploitation de l'unité de valorisation organique



1 958 T épandues

5 agriculteurs concernés

2 €/T

Norme NFU 44-051 : compost=produit

Des analyses effectuées par le **laboratoire AUREA** permettent d'assurer le **suivi de la qualité du compost** (6 fois par an minimum) et montrent que le compost produit satisfaisait à la norme NFU 44-051.

L'application de cette norme permet au SYTOM d'envisager d'autres destinations pour le compost puisqu'il est qualifié **d'amendement organique** et n'est donc plus soumis au plan d'épandage suite à la modification de l'arrêté d'exploitation du 11 décembre 2008. Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2009, le compost peut être vendu aux agriculteurs de notre région.

Résultat d'analyses 2018 :

Analyses réalisées par le laboratoire AUREA			
	Unité	Valeur Norme	Valeur Moyenne
Caractéristiques physico-chimiques			
Matière sèche	g/Kg MS*		683.56
pH			7.51
Rapport C/N			13.82
Matière organique	g/Kg MS		567.78
Azote	g/Kg MS		20.75
Azote amoniacal	g/Kg MS		2.75
Anhydride phosphorique	g/Kg MS		8.92
Potasse	g/Kg MS		12.62
Magnésie	g/Kg MS		11.53
Chaux	g/Kg MS		77.27
Eléments traces métalliques			
Chrome	Mg/Kg de MS	120	52.2
Cuivre	Mg/Kg de MS	300	182
Nikel	Mg/Kg de MS	60	26.3
Zinc	Mg/Kg de MS	600	502
Cadmium	Mg/Kg de MS	3	1.8
Plomb	Mg/Kg de MS	180	73.4
Mercuré	Mg/Kg de MS	2	0,6
Sélénium	Mg/Kg de MS	12	< 3,1
Arsenic	Mg/Kg de MS	18	< 4,2
Inertes et indésirables visuels			
Films Plastique	% de poids sec	0.30	0,01
Autres plastiques	% de poids sec	0.8	0,43
Verre+métaux	% de poids sec	2	1.15
Eléments pathogènes			
Œufs d'héminthes viables	g	Abs dans 1.5 g	absence
Salmonelles	g	Abs dans 1 g	absence
Composés Trace Organiques			
Fluoranthène	Mg/Kg de MS	4	0,122
Benzopyrène	Mg/Kg de MS	1.5	0,041
Benzonfluoranthène	Mg/Kg de MS	2	< 0,051

MS* = Matière sèche

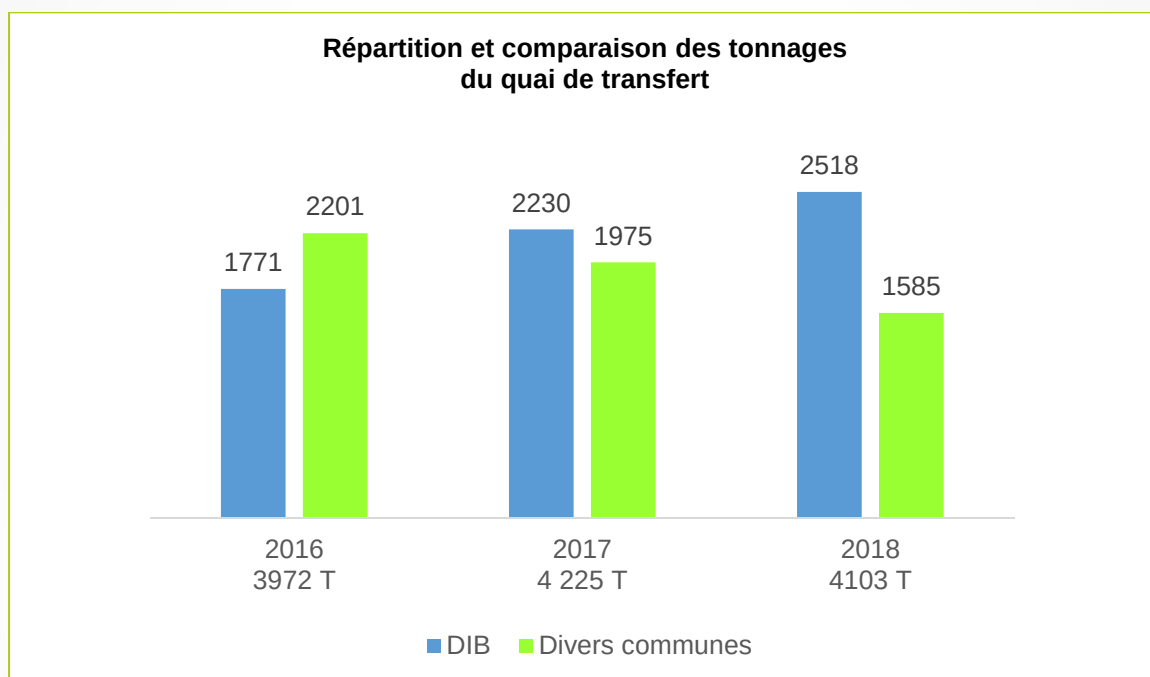


Les autres installations du SYTOM



Le quai de transfert

Il ne transite par le quai de transfert que les **DIB** (Déchets Industriel Banal) des collectivités adhérentes au SYTOM et des clients privés COVED Environnement. **Un employé** COVED Environnement est en charge du fonctionnement de cette installation.

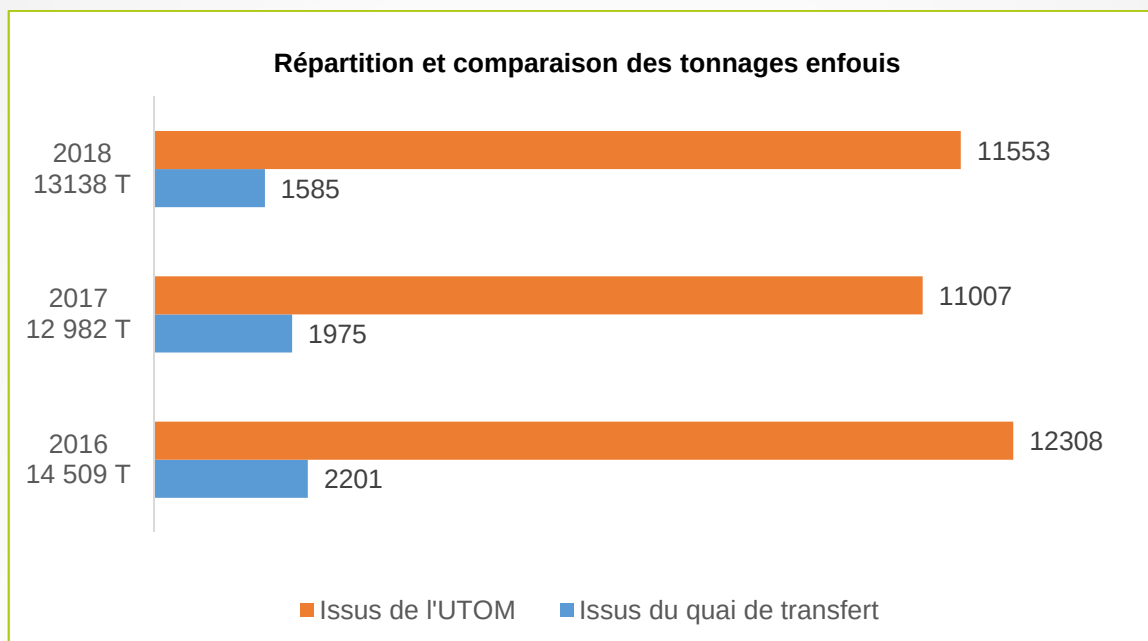


Les déchets qui passent sur le quai de transfert pour le compte de la collectivité sont ensuite acheminés vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de la SEG à Gournay (36).

Les refus de tri et de compostage produits sur l'UTOM convergent également vers cette installation située à environ 30 km des usines.

Depuis la modernisation de l'usine de tri, les impropres du tri et du compostage sont comptabilisés en refus des usines.

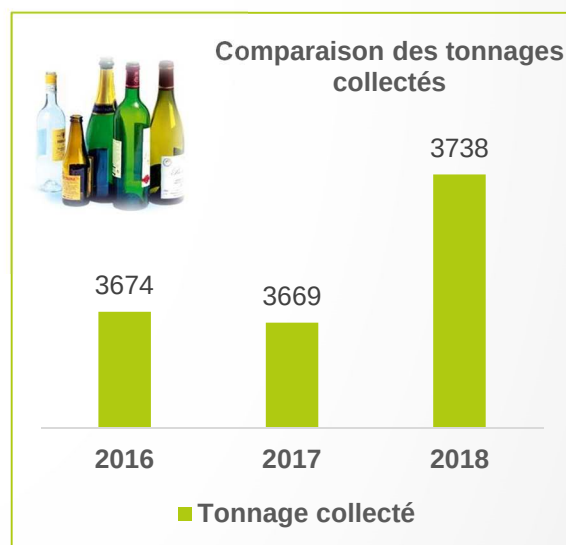
L'enfouissement des déchets ultimes



La plateforme de verre



Sur le périmètre du SYTOM, le verre, en **apport volontaire**, est collecté tous les **quinze jours** par la société COVED Environnement. La fréquence est même hebdomadaire pour les colonnes situées à proximité des supermarchés. **Une rupture de charge** est faite sur une plate-forme de regroupement située à l'UTOM. Le produit est ainsi stocké sur une dalle puis lorsque la quantité de chargement requise est atteinte, le verre est évacué vers une usine de traitement.





Actions de communication menées dans l'année

La stratégie de communication pluriannuelle a été poursuivie en 2018. Les contenus et outils ainsi réalisés ont été remis, prêts à l'emploi, aux communautés de communes qui ont diffusés ces outils.

Cible	Action	Document ou support	Date de réalisation
Grand Public	Sensibilisation au tri	Animation Cinéma	Novembre 2018
Elus	Informers	Guide de l'élue(e)	Décembre 2018
Scolaires	Sensibilisation au tri	Jeu des Maternelles	Septembre 2018
		Mini clips animés	Décembre 2018



Mini clips animés

Guide de l'élue(e)



Jeu des maternelles

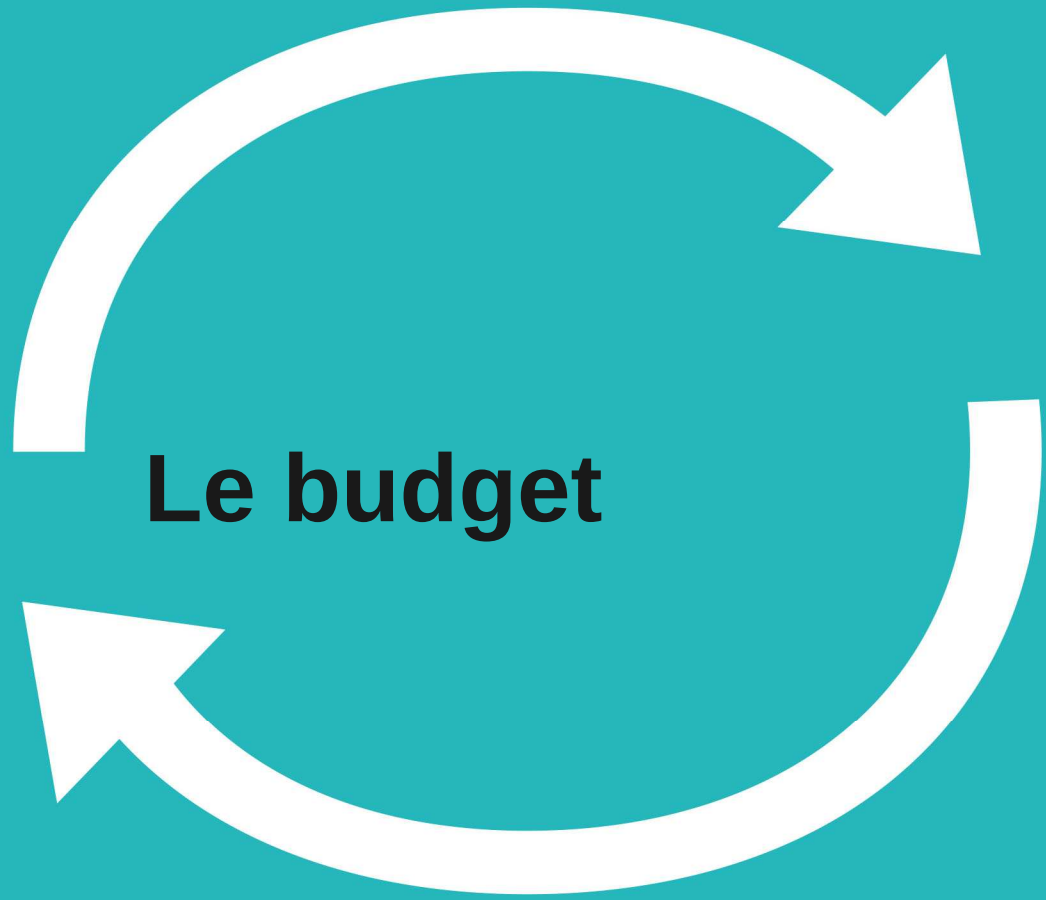


L'animation cinéma

Cette année encore, nos animateurs déchets sont intervenus auprès d'environ **670 personnes** soit le double de l'année 2017.



Que ce soit via notre parcours pédagogique ludique et attractif, présent au sein de notre Unité de traitement des Ordures Ménagères ou par des interventions dans les établissements scolaires, associatifs et industriels, ces rencontres ont permis de sensibiliser les usagers à la réduction et au tri des déchets.



Les dépenses de 2018

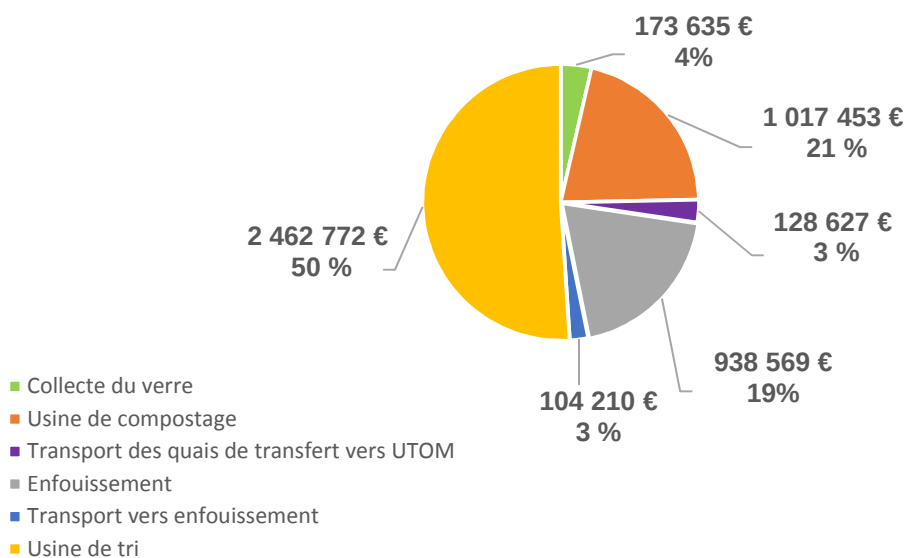
Section fonctionnement

Charges d'exploitation	4 808 746 €
Intérêts de l'emprunt	74 919 €
Charges de personnel	91 648 €
Amortissements et provisions	728 764 €
Remboursement aux collectivités (ambassadeurs)	39 000 €
Indemnités des élus	34 000 €
Communication	31 800 €
Divers	130 525 €
Total dépenses de fonctionnement	5 847 754 €

✓ En 2018, **les charges d'exploitation** sont stables par rapport à 2017

✓ **Les charges d'exploitation** représentent à elles seules 83 % des dépenses.

Répartition des principales charges d'exploitation



Section investissement

✓ En 2018, **les dépenses d'investissement** sont principalement le remboursement du capital de l'emprunt.

Construction	98 536 €
Capital de l'emprunt	509 091 €
Colonnes à verre	2 160 €
Frais d'études	0
Divers (mobilier – cautionnement)	83 899 €
Total dépenses d'investissement	693 686 €

Les recettes de 2018

Section fonctionnement

Contributions des communes	4 886 972 €
Subventions et soutiens	1 488 174 €
Frais de contrôle	4 993 €
Vente des produits triés	820 247 €
Total recettes de fonctionnement	7 202 386 €

- ✓ En 2018, **les recettes de fonctionnement** ont baissé en raison de l'application du nouveau barème F de CITEO.
- ✓ **La participation des communes** représentent à elle seule 67 % des recettes. Elle s'élève en 2018 à 46.43 €/hab.
- ✓ **Le choix** d'une revente des matières basée sur des prix fixes permet d'assurer nos recettes

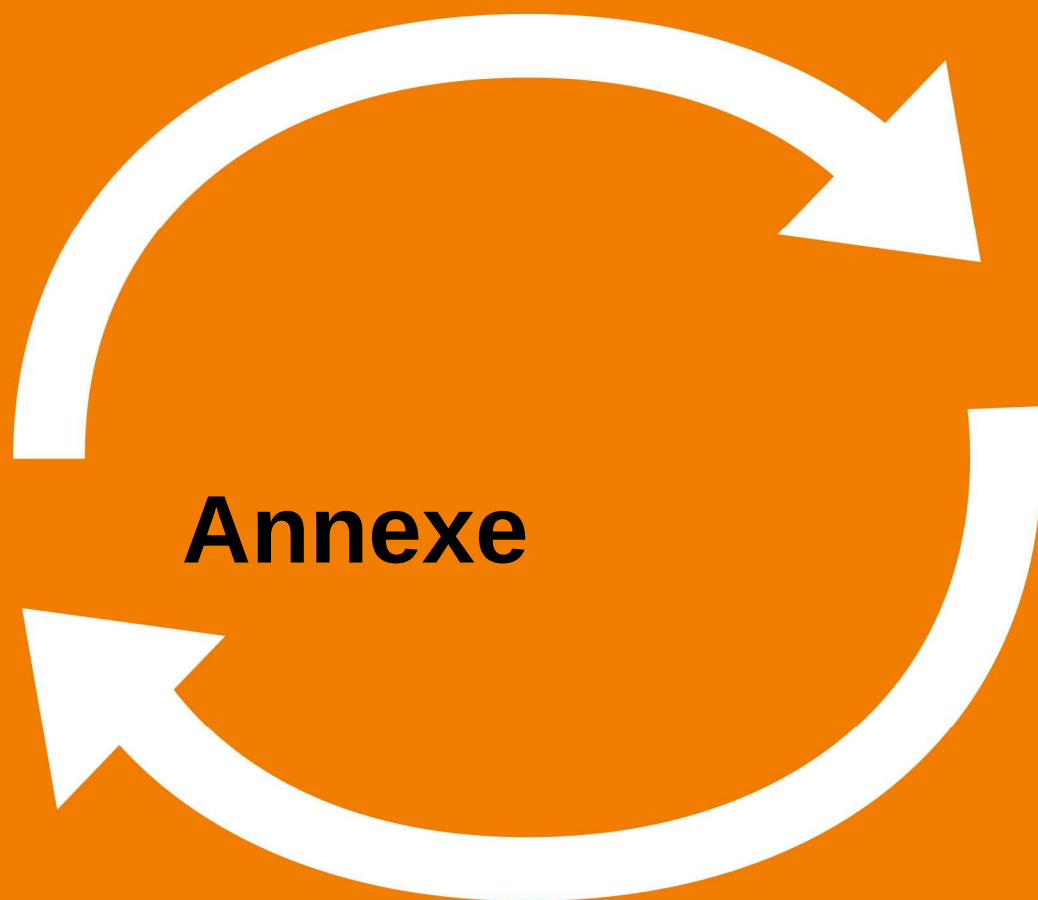
Détail de la vente et des soutiens des produits triés

	Tonnage		Reprise matériaux en €/T		Total reprise matériaux en €		Soutien Eco organisme en €/T		Total Eco organisme en €		Total recettes	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018 prév.	2017	2018 prév.	2017	2018 prév.
Verre	3505	3861	24 €	0 €	82 365 €	92 560 €	7,48 €	10 €	26 216 €	40 540 €	108 581 €	133 100 €
Plastique	979	917	142 €	108 €	139 331 €	99 133 €	0 €	0 €	0 €	0 €	139 331 €	99 133 €
sans nouv Plas	785	713	0 €	0 €	0 €	0 €	1 013 €	900 €	795 321 €	641 700 €	795 321 €	641 700 €
Carton	1523	1466	117 €	90 €	244 201 €	164 040 €	337 €	225 €	523 295 €	329 848 €	767 496 €	493 888 €
Films	421	365	18 €	0 €	7 577 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 577 €	0 €
Tetra	100	95	5 €	5 €	502 €	476 €	398 €	450 €	39 931 €	42 876 €	40 433 €	43 352 €
Papier	3221	2905	94 €	94 €	302 853 €	273 156 €	50 €	51 €	128 393 €	150 000 €	431 246 €	423 156 €
Acier	525	483	121 €	100 €	57 535 €	37 920 €	105 €	93 €	55 431 €	44 878 €	112 966 €	82 798 €
Alu	106	121	373 €	163 €	26 384 €	18 275 €	447 €	588 €	50 171 €	71 194 €	76 555 €	89 469 €
Compost	2905	1959	2 €	2 €	5 810 €	8 593 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 810 €	8 593 €
Compl. EE									67 363 €	461 909 €	67 363 €	461 909 €
CEELA							300 €	300 €	14 094 €	24 000 €	14 094 €	24 000 €
Total recettes					866 558 €	694 153 €			1 700 215 €	1 806 945 €	2 566 773 €	2 501 098 €

Section investissement

- ✓ En 2018, **les recettes d'investissement** sont en hausse en raison des résultats de l'année 2017 reportés.

Résultat 2017	3 419 393 €
Excédent de fonctionnement	1 873 081 €
Amortissements	728 764 €
FCTVA	125 143 €
Total recettes d'investissement	6 146 382 €



Délibérations prises en 2018 (pour mémoire)

Comité Syndical du 7 avril 2018

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017
- Affectation des résultats 2017
- Budget Primitif 2018
- Election d'un membre du bureau
- Mise à jour tableau des effectifs
- Avenant n° 14 – usine de compostage
- Participation financière colonne enterrée
- Participation protection sociale
- Recrutement d'un fonctionnaire territorial en cumul d'activités

Comité Syndical du 22 septembre 2018

- Rapport annuel d'exploitation du centre de tri et de compostage pour l'année 2017 (intervention de M. Aurélien MANENQ – responsable du site)
- Rapport annuel sur la qualité du service public traitement ordures ménagères 2017
- Versement de l'intéressement à la COVED
- Convention avec le COS
- DM1 – transfert de dépenses
- Traitement de déchets d'emballages d'apporteurs extérieurs
- Projet gestion communautaire des ordures de la ville de Bittou

Comité Syndical du 15 décembre 2018

- Débat d'orientation budgétaire 2019
- Transfert de crédit – Décision modificative n° 1
- Convention de mise à disposition de personnel de l'Agglomération Châteauroux Métropole
- Convention de mise à disposition de patrimoine mobilier et de personnel de la Ville de Châteauroux
- Candidature à l'appel à projets CITEO pour la valorisation de tous les plastiques
- Contrat reprise de papier
- Convention d'utilisation du quai de transfert
- DM2 – transfert de dépenses
- Lancement appel d'offres pour le traitement des déchets humides
- Ouverture d'un poste d'animateur déchets
- Soutien aux ambassadeurs de tri
- Attribution des accords cadre pour le transport et l'élimination des déchets ultimes

Décisions 2018

2018-001 – Nomination Pauline TOUZET – technicien principal 2^{ème} classe

2018-002 – Attribution PSR et ISS

2018-003 – Titularisation Pauline TOUZET (29-06-2018)